

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,
A L'UNANIMITE, DECIDE :

ARTICLE 1 :

- DE SE CONSTITUER PARTIE CIVILE lors de l'audience concernant le non-lieu du volet pénal de l'affaire Chlordécone.

ARTICLE 2 :

- DONNER TOUT POUVOIR AU MAIRE pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Affiché en mairie le 30 JUL. 2024



Jean-Marc BOCQUET
Jean-Marc BOCQUET
Maire de CASE PILOTE

AR-Sous-Préfecture de Saint-Pierre

972-219722055-20240730-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 30-07-2024

Publication le : 30-07-2024

Extrait du conseil municipal du lundi 22 juillet 2024
Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire